



Parent âgé dépendant, enfants fachés

Par **mami24**, le **21/03/2011 à 10:35**

Bonjour, dois-je fournir à mes frères fâchés, les détails des dépenses effectuées pour notre père 82 ans dépendant, sachant que je gère seul ses comptes, par compte joint exclusivement réservé à ses revenus/dépenses, aucun patrimoine et modeste retraite? Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **21/03/2011 à 10:50**

non.
Veillez à conserver tous les justificatifs (factures, tickets de caisse) des dépenses et d'avoir une comptabilité pointilleuse.

Par **mami24**, le **21/03/2011 à 13:47**

Suis-je obligé de fournir à mes frères ces justificatifs ? Demande tutelle en cours.